

REGLEMENT INTERIEUR Anjou Ride

-Toute personne souhaitant participer aux diverses randonnées organisées par ANJOU RIDE s'engage à payer une somme définie pour la prestation.

Chaque pilote devra s'acquitter des frais de restauration. Aucun remboursement des frais de participation ne sera fait pour quelques raisons que ce soit à l'exception des cas de force majeure (hospitalisation, maladies,).

- Les randonnées sont ouverte à tout pilote ayant un permis de conduire à jour au moment de l'inscription.

Equipements obligatoires : casque, gants, chaussures fermées, bras et jambes couvertes.

ANJOU RIDE se réserve le droit de refuser tout pilote ne respectant pas les consignes.

- Les pilotes sont libres de randonner avec des véhicules dont ils sont propriétaires quel que soit la marque, à la condition que chaque véhicule soit homologué et assuré.

-Chaque adhérent s'engage à suivre les recommandations des organisateurs, notamment en matière de sécurité, d'environnement.

- Tout pilote est tenu de respecter le code de la route imposé pour tout engin motorisé dans l'empreint d'une voie publique. En aucun cas ANJOU RIDE ne pourra être tenue responsable de tout incident survenu sur la voie publique.

- Tout pilote est conscient des risques liés à l'emprunt des sentiers (obstacles, ornière, etc.). Aucun recours ne sera admis suite à des dommages encourus de quelque nature que ce soit en utilisant ces sentiers ou piste.

-Tout pilote s'engage à respecter les règles élémentaires suivantes :

- Ralentir à l'approche des habitations et des parcs animaliers,

- Ralentir lors des croisements avec des randonneurs pédestres et vététistes, stopper et couper le moteur lors des croisements avec des randonneurs équestres,
- Respecter l'environnement et les voies rendues carrossables (pas d'accélération brutales pouvant décoller le revêtement de la chaussée).

ANJOU RIDE se réserve le droit d'annuler une randonnée en cas de conditions météo exceptionnelles, une randonnée peut être annulée ou fortement réduite. Dans ce cas et dans la mesure de ses possibilités, **ANJOU RIDE** procédera à un remboursement partiel des frais de participation.

Chaque pilote doit avoir pris connaissance du présent règlement et doit adhérer à chacun de ses articles. Ce règlement doit être lu, daté, signé.

Bonne rando à toutes et tous

Le :

Signature avec la mention « lu et approuvé »



 **ANJOU RIDE** La Clef Route de
Rochefort 49120 Denée

 06 80 37 66 99  anjou.ride@gmail.com